

## CONDITIONS D'IMPLANTATION DES INSTALLATIONS COMMERCIALES À FORTE FRÉQUENTATION (ICFF)

### 1. DESCRIPTIF

Cette étude, menée en partenariat avec les acteurs de l'agglomération Lausanne – Morges, avait un double objectif :

- Vérifier les principes et critères de localisation définis dans la stratégie cantonale concernant les ICFF. Il s'agissait de vérifier leur pertinence, leur applicabilité et, le cas échéant, formuler des recommandations d'adaptation de la stratégie cantonale.
- Sur la base de la stratégie cantonale, élaborer une proposition de planification et de gestion des ICFF pour l'agglomération.

L'étude test au sein du projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM) a permis de réorienter la stratégie cantonale sur les éléments suivants :

- Les critères de localisation ont été testés et certains ont été abandonnés car trop difficilement applicables. Par ailleurs, un travail de visualisation cartographique des effets des critères sur le territoire a permis de corriger certaines valeurs.
- Il est également apparu nécessaire de faire varier les critères selon le type de territoire concerné, les exigences ne pouvant être les mêmes pour une agglomération dense et bien desservie en TP que pour un contexte plus régional.
- L'étude test a également permis d'affiner le processus de mise en œuvre de la stratégie cantonale.

Finalement l'étude a démontré que la stratégie cantonale fixe le cadre de ce qui est possible ou ne l'est pas, mais c'est ensuite à l'agglomération ou à la région de déterminer les sites qu'elle souhaite favoriser pour l'implantation des ICFF. Cela permet de définir des priorités, de se situer dans une perspective plus stratégique et d'utiliser les ICFF comme l'un des éléments constitutif d'un projet de territoire. Dans le cas précis de l'agglomération Lausanne – Morges, l'étude a proposé de favoriser, parmi tous les sites potentiels, les sites se situant dans des centralités, qu'ils s'agisse de centralités traditionnelles ou nouvelles.

Cette étude a également permis de maîtriser l'application cartographique de certains critères de localisation.

### 2. RÉFÉRENCES

Auteurs: Urbaplan, avenue de Montchoisi 21, 1006 Lausanne, architecture R&R

Date : Juillet 2011